

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 30 novembre 2022
Date de l'affichage : 30 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 44 + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 50

OBJET : MODALITES DE FOURNITURE DE MATERIEL, ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMPOSTAGE ET FORMATION

Numéro de la Délibération : 071222-DC-140

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux-le-Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Philippe BOURLETTE.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de ERCUIS.

OBJET : MODALITES DE FOURNITURE DE MATERIEL, ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMPOSTAGE ET FORMATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise (arrêté préfectoral du 19 juin 2019) ;
- La délibération n° 2017-DCC-015 du 16 janvier 2017 portant fixation des tarifs pour la régie de recettes permanente pour la prévention des déchets ;
- La délibération n° 151020-DC-III.1 du 8 octobre 2020 relative au compostage et aux tarifs de vente des composteurs ;
- La délibération n°230921-DC-VI.3 du 23 septembre 2021 relative aux modalités de fourniture de matériel et accompagnement des projets de compostage ;
- L'avis favorable de la commission environnement du 28 novembre 2022 ;

Considérant :

- La politique volontariste que mène la Communauté de communes Thelloise afin de prévenir et de diminuer la production de déchets de tous ordres dont une action forte de communication et de sensibilisation au compostage ;
- La proposition faite aux communes de réaliser neuf formations directement au sein du territoire à des dates définies permettant pour chacune de regrouper les administrés de plusieurs communes tout en étant plus proche de ces derniers ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le maintien de la gratuité du matériel pour les projets de compostage des collectivités jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- **PREND CONNAISSANCE** de la proposition de la collectivité de réaliser des formations de compostage au plus près des habitants et des dates proposées.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20221207-071222-DC-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022
Affichage : 12/12/2022